

# INTERNES,

Lors du semestre précédent

**93% des internes de spécialité ont payé leur cotisation**

**90% des séniors ont payé leur cotisation**

**78% des internes de Med G ont payé leur cotisation**

by SIAIMP, juin 2015

\*Hors internes logés à l'internat

Tous les jours tu bénéficies déjà des services proposés par l'internat Jacques Aubert. Malheureusement tous ces services ont un coût et nécessitent le paiement d'une cotisation au SIAIMP (syndicat des internes et anciens internes en médecine de Poitiers).



### Combien coûtent mes repas ?

Le CHU te facture directement sur ta paye **88,35 euros / mois** pour 19 repas (soit 4,65 euros/repas). **Le SIAIMP ne s'occupe de rien et décline toute responsabilité envers la qualité des menus proposés.** Mais sachez que nos nounous ont peu de marges de manœuvres et que les choix de plats sortent tout droit de l'imagination de diététiciennes aux cuisines centrales !

Pour information les repas des chefs sont, eux, directement gérés par le SIAIMP. Ils nous sont facturés par le CHU **6,42 euros/repas** (soit une augmentation de 13 centimes depuis janvier 2015). Le SIAIMP ne retire aucun avantage à gérer leurs repas... en dehors de leur faire plaisir !

### Mais à quoi sert ma cotisation puisque mes repas sont déjà déduits de mon salaire ?

C'est très simple : le SIAIMP te représente et te défend auprès de nos différentes institutions (le CRP-IMG pour les médecines générales). Par exemple les hors-filières, les demandes de hors-subdivision (inter-CHU) et les HUGO sont des sujets dont s'occupe le syndicat. Ce service est bien entendu gratuit. En revanche le SIAIMP prend aussi en charge ton quotidien (en dehors de la restauration) tout en essayant de l'améliorer... et c'est ce service qui a un coût !

Internes de spécialité <b>30 euros</b>	Internes de médecine générale <b>22 euros</b>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>■ RESTAURATION : 0€ (déjà déduit de ton salaire)</li> <li>■ AMELIORES, CAFE : 6,10€</li> <li>■ VIE DE L'INTERNAT : 2,20€</li> <li>■ FONCTIONNEMENT : 3,50€</li> <li>■ IMPREVUS : 2,50€</li> <li>■ PREVOYANCE, RCP et PJ : 8,50€</li> <li>■ EVENEMENTS : 7,20€</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>■ RESTAURATION : 0€ (déjà déduit de ton salaire)</li> <li>■ AMELIORES, CAFE : 6,10€</li> <li>■ VIE DE L'INTERNAT : 2,20€</li> <li>■ FONCTIONNEMENT : 3,40€</li> <li>■ IMPREVUS : 3,10€</li> <li>■ PREVOYANCE, RCP et PJ : 0€</li> <li>■ EVENEMENTS : 7,20€</li> </ul>

## Pourquoi les chefs passent par le SIAIMP pour payer leurs repas mais pas les internes ?

Pour leur faire économiser de l'argent ! Le SIAIMP est un syndicat. Leurs cotisations sont donc déductibles à 100% en frais réels. Sinon elles sont exonérables à 66% de leur déclaration d'impôts (dans la limite de 1% de leur revenu brut imposable).

1 repas = 6,42€ 5 repas par semaine * 4 semaines par mois = <b>128,40€ / mois / personne</b>		
<b>PU-PH, MCU-PH et PH</b>	<b>CCA et Assistants</b>	<b>Internes</b>
Vous payez <b>95€ / mois</b> mais <b>déductible</b> car gérés par le <b>SIAIMP</b>	Vous payez <b>76€ / mois</b> mais <b>déductible</b> car gérés par le <b>SIAIMP</b>	Ils payent <b>88,35€ / mois</b> mais <b>non déductible</b> car gérés par le <b>CHU</b>
Vous êtes en <u>frais réels</u> : déductible à 100% → 20 repas/mois = <b>0€</b> soit une économie de 95€	Vous êtes en <u>frais réels</u> : déductible à 100% → 20 repas/mois = <b>0€</b> soit une économie de 76€	Non déductible → 19 repas/mois = <b>88,35€</b>
Vous n'êtes <u>pas en frais réels</u> : exonérable à 66% → 20 repas/mois = <b>27,30€</b> soit une économie de 62,70€	Vous n'êtes <u>pas en frais réels</u> : exonérable à 66% → 20 repas/mois = <b>23,80€</b> soit une économie de 50,20€	

## Pourquoi le SIAIMP ne gère pas les repas des internes ?

On a déjà de grosses difficultés à récupérer les cotisations de nos seniors, cotisations qui ne servent qu'à payer leurs repas, alors n'y pensez même pas !

Mais surtout, vos repas sont des **avantages en nature prévus par la loi** ! Vos indemnités compensatrices de 88,35€/mois vous sont directement reprise par le CHU. Sur votre feuille de paye, cela se traduit par la ligne « Avant. Nat Interne Nour. » avec + 88,35€ dans « à payer » et - 88,35€ « à déduire ».

## Est-ce que je peux faire comme les chefs et déduire ma cotisation syndicale ?

OUI, cette cotisation est déductible à 100% en frais réels. Sinon elle est exonérable à 66% de ta déclaration d'impôts (dans la limite de 1% de ton revenu brut imposable).

## **Et si je ne paie pas ma cotisation ?**

Chacun est libre de payer ou non sa cotisation. Mais il est regrettable de devoir se battre quotidiennement pour que vous payiez, TOUS, vos cotisations.

Le non-paiement de ta cotisation entraînera, entre autres, l'absence totale de soutien du bureau auprès de nos institutions (bye bye hors-filières, stage hors subdivision, HUGO !), l'absence de RCP/PJ & Prévoyance (pour les internes hors MG), l'absence d'accès aux améliorés hebdomadaires, au distributeur de sodas et au café, l'impossibilité pour toi de profiter des divertissements disponibles à l'internat (télévision, bornes d'arcades, baby-foot...) et la fermeture des portes de toutes les soirées internat organisées par le SIAIMP (dont la soirée d'été avec le retour de la black liste).

**Attention AUCUNE cotisation à la carte n'est autorisée.**

## **Comment payer ?**

Maintenant le RIB est le **seul** et **unique** moyen de paiement au SIAIMP. C'est un moyen sûr pour lequel tu gardes une trace. Si ce n'est pas déjà fait ton RIB est à remettre à notre secrétaire, Sylvie ROY, aux heures d'ouverture du bureau (9h-18h le mardi, jeudi et vendredi) ou par email à l'adresse suivante : **sylvieroy@siaimp.fr**

A noter qu'un justificatif de cotisation peut t'être fourni sur simple demande à la fin de chaque semestre.

## **Pourquoi nous refusons les chèques ?**

Le syndicat n'a pas le temps de courir après les séniors et les internes qui mangent quotidiennement à l'internat. En donnant ton RIB tu n'as plus à t'occuper mensuellement du paiement de ta cotisation pendant toute la durée de ta présence au CHU... et nous non plus !

## **Tu es enceinte ? Tu es en arrêt de travail ? Ou tout simplement ta situation a changé ?**

Pas de problème ta cotisation est adaptée à ta présence en stage au CHU. Il suffit de nous prévenir...

*Pour que l'internat reste un lieu de convivialité où Séniors et Internes puissent continuer à échanger autour d'un repas...*

**PAYEZ**

Le bureau

... et pour plus d'information **www.siaimp.fr**